CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Rapport annuel 1981 - 1982

Manuscrit :
Conseil du statut de la femme

Publication réalisée à la Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications

Dépôt légal — 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-02980-1
ISSN 0705-6435
© Éditeur officiel du Québec

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Rapport annuel 1981 - 1982

Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Québec (QC)

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1981-1982.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre,

Pauline Marois

Madame Pauline Marois
Ministre déléguée à la Condition féminine
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le huitième rapport annuel du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier 1981-1982.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Claire Bonenfant

Table des matières

I Première partie 1

1.1 Structures 1

1.1.1 Le Conseil 1

1.1.2 Les comités 1
— questions relatives à la formation et à la socialisation 2
— questions relatives à la famille 2
— questions économiques 2
— questions relatives à la santé physique et mentale 3
— questions relatives au travail et aux relations de travail 3
— questions relatives au cadre de vie 3
— planification 3
— publicité non sexiste 4
— protocole médical 4

1.1.3 La permanence et les services 4
— Direction 4
— Analyse et Recherche 5
— Action-Femmes 5
— Consult-Action 5
— Information 5
— Documentation 5
— Administration 5

1.2 Objectifs et programmes 6

1.2.1 Les objectifs 6

1.2.2 Les programmes 7

1.2.3 Les ressources humaines et financières 7

II Deuxième partie 9

2.1 Avis au gouvernement 9

2.1.1 Les avis au gouvernement concernant les lois ou projets de loi 9
— la Charte des droits et libertés de la personne 9
— le temps partiel 10
— la publicité concernant les boissons alcoolisées 11
— le règlement sur le cinéma 11
— la publicité non sexiste 11
— les allocations familiales québécoises 11
— l'accréditation multipatronale 12
— l'accès à la propriété 12

2.1.2 Les avis au gouvernement concernant la gestion des ressources 12
— les services de garde à l'enfance 12
— l'interruption volontaire de grossesse 12
— la santé et la sécurité au travail 12

2.1.3 Les avis au gouvernement concernant diverses questions qui intéressent certains organismes publics 13
— la formation des adultes 13
— la publicité non sexiste 13

2.2 Décisions administratives du C.S.F. 14

2.2.1 Le plan triennal 1981-1984 14

2.2.2 La formation de comités 14

2.2.3 Les modifications aux règlements du Conseil 14

2.2.4 Les demandes d'appui 15

III Troisième partie 17

3.1 Activités des services 17

3.1.1 Actions concernant la formation et la socialisation 17
— la formation générale et professionnelle des adultes 17
— le programme Pareille, Pas pareils 17
— l'information préventive 18
— la série radiophonique sur la discrimination 18
— la recherche sur les adolescentes 19

3.1.2 Actions concernant la santé des femmes 19
— la recherche sur la santé des femmes 19
— la brochure portant sur la ménopause 19
— les interventions en regard de l'accouchement et la périnatalité 20
— la recherche sur les thérapies féministes 20
— les interventions diverses 20

3.1.3 Actions concernant le travail 20
— la recherche sur les travailleuses non syndiquées 20
— la recherche et les interventions en regard du travail à temps partiel 20
— la brochure portant sur le recyclage et le retour au travail 21
— les interventions en regard de la politique égalité des chances en emploi 21
— les interventions d'animation 21
— les interventions diverses sur le travail rémunéré 22

3.1.4 Actions concernant les questions économiques 22
— les documents d'information sur la fiscalité 22
— l'avis sur l'accès à la propriété 22
— la recherche sur les femmes à la retraite 22

3.1.5 Actions concernant la famille 22
— recherche sur la production domestique 22
— intervention en regard de la loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille 23
— texte de réflexion sur les politiques familiales et de population 23

3.1.6 Actions concernant le cadre de vie 23
— les interventions en regard des services de garde à l'enfance 23
— les interventions en regard de la pornographie et de la sexualité 23
— les interventions en regard de la violence faite aux femmes 24

3.2 Actions statutaires des services 24

3.2.1 Les interventions en regard du plan d'action gouvernemental sur les communautés culturelles 24

3.2.2 Les instruments de recherche et d'animation 24

3.2.3 Le répertoire des groupes de femmes 25

3.2.4 La présence du C.S.F. en région 25

3.2.5 La réponse aux demandes d'information et aux plaintes 25

3.2.6 L'accessibilité à la documentation féministe 27

3.2.7 L'accessibilité à des conférencières 28

3.2.8 Les supports fournis aux femmes pour la Journée internationale des femmes (8 mars) 28

3.2.9 La production de la revue de presse 28

3.2.10 La production de « La Gazette des femmes » 29

IV Quatrième partie 31

4.1 Relations publiques du C.S.F. 31

4.1.1 Les présentations en commission parlementaire et les conférences de presse 31

4.1.2 Les allocutions de la présidente 31

4.1.3 Les communiqués de presse 32

4.1.4 La participation à des activités hors Québec 33

4.2 Productions du C.S.F. 34

4.2.1 Dans le secteur de l'information générale 34

4.2.2 Dans le secteur de la santé 34

4.2.3 Dans le secteur du travail 34

4.2.4 Dans le secteur de la famille 34
4.2.5 Dans le secteur de l'éducation et de la socialisation 34
4.2.6 Dans le secteur des questions économiques 34
4.2.7 Dans le secteur cadre de vie 34

V Cinquième partie 35

5. Orientations 35

I Première partie

1.1 Les structures

1.1.1 Le Conseil

La présidente du Conseil du statut de la femme est nommée par le gouvernement pour une période de cinq ans. Claire Bonenfant a été nommée en décembre 1978.

Dix membres sont aussi nommées pour un mandat de quatre ans :

Recommandées par les associations féminines :

1.	Éliane Saint-Cyr Pelletier	1980-06-19
2.	Danae Theodorakopoulos	1980-09-24
3.	Christiane Brinck	1981-10-14
4.	Jocelyne Juneau Larin	1982-07-07

Recommandées par les milieux universitaires :

1.	Marie Gratton Boucher	1979-09-14
2.	Denise Piché	1979-09-14

Recommandées par les organismes syndicaux :

1.	France Sirois	1980-09-29
2.	Monique Simard	1981-03-11

Recommandées par les groupes socio-économiques :

1.	Léa Cousineau	1980-09-24
2.	Marianne Glofcheski	1981-03-11

Madeleine Valois est la secrétaire générale du Conseil et Germaine Castonguay est directrice de la gestion des services. Toutes deux font partie du Conseil, sans droit de vote cependant.

Au cours de la dernière année, Christiane Brinck a remplacé Danielle Drolet dont le mandat venait de se terminer.

De même, Jocelyne Juneau Larin a remplacé Pauline Lapointe qui terminait le mandat initialement confié à Marie Pinsonnault.

D'après la Loi du Conseil, les sous-ministres des ministères suivants, ou leurs délégués, sont membres d'office du Conseil, sans droit de vote[1].

— Affaires culturelles
— Affaires sociales
— Communications
— Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
— Éducation
— Fonction publique
— Justice
— Travail et Main-d'oeuvre

1.1.2 Les comités

Les comités du Conseil sont d'abord des lieux de réflexion. Ils permettent en effet au Conseil de mieux préciser ses décisions et de mieux orienter son action. Ils ont aussi pour mandat d'assumer la responsabilité de ses avis et recommandations au gouvernement de même que la qualité des informations communiquées aux femmes et à la population.

Les comités jouent un rôle de support par rapport à l'assemblée régulière des membres et prolongent l'action du Conseil en dehors des réunions habituelles.

Ils se composent de membres du Conseil, de membres du personnel ainsi que de personnes venant de l'extérieur et possédant un intérêt et des connaissances dans les secteurs concernés. Cette composition mixte de l'organisme en fait un lieu de « confluence »

1. La désignation de certains ministères étant changée, la Loi du Conseil sera éventuellement modifiée en conséquence.

qui permet la rencontre et les échanges d'opinions, de connaissances et de points de vue. La coordination des comités est confiée à Madeleine Valois, secrétaire du Conseil, laquelle établit aussi les liens avec le Conseil.

Au cours de l'exercice financier, la structure des comités du Conseil a été révisée et les mandats ont été précisés. Sept comités correspondant aux sept thèmes de la programmation du Conseil ont ainsi été constitués. Leur mandat, tout comme leur plan de travail, a été élaboré en fonction des objectifs et des secteurs d'action retenus et exprimés dans le plan triennal.

Comité sur les questions relatives à la formation et la socialisation

Le mandat de ce comité :

— Développer une réflexion et une approche sur la formation à l'exercice du pouvoir économique et politique;
— Identifier les questions étudiées ou les actions en cours dans les divers ministères ou organismes;
— Développer des stratégies d'intervention en vue de la formation des maîtres et de la désexisation nécessaire à tous les niveaux de l'enseignement;
— Proposer des interventions pour assurer le suivi du dossier de la formation des adultes en fonction des recommandations et positions prises par le Conseil et compte tenu du rapport de la Commission d'étude sur la formation générale et professionnelle des adultes (Commission Jean);
— Amorcer une réflexion en vue d'une recherche sur les adolescentes.

La présidente de ce comité est Léa Cousineau. En sont membres : Nicole Henry, Louise Clermont, Marie-Hélène Côté, Marianne Glofcheski.

Comité sur les questions relatives à la famille

Présidé par Marie Gratton Boucher et composé des membres suivants : Denise Laporte Dubuc, Denise Blanchette, Éliane Pelletier et Élizabeth Powers, ce comité a pour mandat :

— Identifier les questions étudiées ou les actions en cours dans les divers ministères ou organismes concernant la famille, notamment les politiques natalistes, les implications de la Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille, ainsi que les mesures compensatoires.

Ce comité devra aussi :

— S'intéresser à la recherche en cours sur la production domestique.

Comité sur les questions économiques

Le comité sur les questions économiques est présidé par Marianne Glofcheski. Danae Theodorakopoulos, Lise Poulin Simon, Marie Pidgeon et Francine Lepage en sont aussi membres.

Le mandat de ce comité :

— Amorcer une réflexion sur le développement économique face aux femmes et sur diverses approches des questions économiques dont le système coopératif, l'autogestion, etc.;
— Identifier les questions étudiées ou les actions en cours dans les divers ministères ou organismes concernant les questions économiques, notamment le développement du marché de l'emploi, l'évolution du chômage féminin et le revenu minimum garanti;
— Constituer un dossier sur la situation économique des femmes âgées ou à la préretraite;
— Élaborer une stratégie pour amener le gouvernement à tenir compte des propositions du Conseil sur la fiscalité;

— Proposer des moyens pour informer les personnes ainsi que les groupes susceptibles d'influencer les décisions gouvernementales.

Comité sur les questions relatives à la santé physique et mentale

Le mandat de ce comité :

— Identifier les questions et étudier les actions en cours dans les divers ministères ou organismes concernant la santé des femmes, soit : les problèmes de santé à la phase de la puberté incluant les grossesses précoces, les maladies transmises sexuellement, la naissance et la périnatalité, ainsi que la santé et la sécurité au travail;
— Suivre l'évolution et développer des stratégies d'intervention concernant les dossiers sur la reconnaissance des sages-femmes et l'accès à l'avortement.

La présidente de ce comité est France Sirois. Les autres membres sont : Maria de Koninck, Denise Piché, Gisèle Audette, Donna Cherniak, Karen Messing.

Comité sur les questions relatives au travail et aux relations de travail

Ce comité a pour mandat :

— Poursuivre la réflexion concernant l'accès au travail, notamment les facilités financières, les classes d'emploi, la rémunération, la désexisation des tâches;
— Identifier les questions étudiées et les actions en cours dans les divers ministères ou organismes concernant le travail ou les relations de travail, en particulier : la généralisation des congés de maternité et l'égalité en emploi incluant l'action positive, ainsi que le classement-moquette;
— Proposer des interventions pour assurer le suivi de l'étude sur les travailleuses non syndiquées au Québec;
— Faire un inventaire des recherches sur la santé et la sécurité au travail ainsi que sur les changements technologiques;
— Amorcer une réflexion sur le temps partiel.

Ce comité est présidé par Danae Theodorakopoulos; en sont aussi membres : Monique Simard, Ginette Dussault, Irène Fournaris, Nhu-Y Vothi.

Comité sur les questions relatives au cadre de vie

Le mandat de ce comité :

— Amorcer une réflexion sur l'espace social, économique, politique et culturel;
— Poursuivre la réflexion sur la pornographie en liaison avec des travaux effectués à la recherche;
— Identifier les questions étudiées ou les actions en cours dans les divers ministères ou organismes sur le cadre de vie des femmes, notamment sur la régionalisation et l'aménagement du territoire, la municipalisation des loisirs, les services de garde, l'habitation et la violence.

Ce comité a d'abord été présidé par Pauline Lapointe; suite à son départ, Denise Piché a pris la relève. En sont aussi membres : Christiane Brinck, Louise Roy, Marie-Andrée Comtois, Louise Tessier.

Comité de planification

Ce comité est composé de la présidente, Claire Bonenfant, de la vice-présidente, Denise Piché, de la secrétaire, Madeleine Valois, et de la directrice de la gestion des services, Germaine Castonguay. Léa Cousineau et Pauline Lapointe, membres du Conseil, se sont adjointes à ce comité pour la préparation du plan triennal du Conseil.

Le mandat de ce comité est de préparer la planification du Conseil et de veiller à sa réalisation. Il doit aussi assurer l'application ainsi que le développement des règlements du Conseil et de manière générale, discuter

des questions d'orientation et de gestion en vue de présenter des recommandations au Conseil.

Comité sur la publicité non sexiste

Le Comité sur la publicité non sexiste a poursuivi ses activités au cours de l'année, c'est-à-dire qu'il a posé des actions en vue d'amener les annonceurs et organismes de publicité à éliminer les éléments sexistes ou discriminatoires envers les femmes et ce, dans toutes les manifestations de nature publicitaire.

Les membres de ce comité sont la présidente du Conseil, Claire Bonenfant, la secrétaire, Madeleine Valois, Catherine Lord, permanente attachée à ce comité et Élizabeth Powers, directrice de l'information. Font aussi partie de ce comité :

Stella Baudot, de la F.F.Q.;
Ginette Busque, du Y.W.C.A.;
Madeleine Dupont, de l'Association des consommateurs du Québec;
Solange Gervais, de l'AFEAS;
Carole Gingras Larivière, de la F.T.Q.;
Marie Lapierre Toron, de l'industrie de la publicité;
Raymonde Lavoie, de l'industrie de la publicité;
Judith Paré, de l'Union des artistes;
Paule Sainte-Marie, de la Commission des droits de la personne;
Christine Vézina, de l'Office de la protection du consommateur.

Comité pour l'établissement d'un protocole médical

Les personnes suivantes furent déléguées par leur organisme pour faire partie du comité :

Ministère des Affaires sociales :
Madame Louise Larochelle;
Monsieur François Simard;

Ministère de la Justice :
Monsieur Jean François Dionne;

Corporation professionnelle des médecins du Québec :
Monsieur André Lapierre;

Conseil du statut de la femme :
Madame Claire Bonenfant;
Madame Sandra Shee;
Madame Danièle Drolet;
Madame Judith Doyon.

Le comité s'est aussi adjoint la collaboration de personnes ressources : mesdames Donna Cherniak; Christiane Martel; Hoya Loshinsky et Danièle Michaud.

Le mandat de ce comité est de mettre au point un protocole d'entente qui permettrait aux différents intervenants de coordonner les services à donner aux victimes d'agression à caractère sexuel et de recueillir les informations utiles à ces victimes si elles décident d'intenter des actions judiciaires contre leur agresseur.

1.1.3 La permanence et les services

La structure du Conseil est restée la même au cours de l'exercice 1981-1982, avec toutefois quelques modifications des effectifs résultant des coupures budgétaires imposées.

Le Conseil du statut de la femme, dont le ministre responsable est Pauline Marois, est rattaché au Conseil exécutif et il est dirigé administrativement par Claire Bonenfant qui a titre de dirigeante d'organisme.

Direction

Une directrice de la gestion des services, Germaine Castonguay, assume la cohérence des activités reliées aux services et elle assume, entre autres, la gestion des ressources humaines et financières.

En plus d'assumer diverses fonctions reliées aux activités du Conseil, Madeleine Valois, secrétaire de l'organisme, coordonne les divers comités et est responsable de la gestion des documents du Conseil.

Trois secrétaires complètent l'équipe de direction.

Le service d'Analyse et de Recherche

Ce service a un double mandat : effectuer des études et des analyses en vue de permettre au Conseil d'émettre des avis et recommandations au gouvernement sur toute question concernant le respect des droits des femmes; réaliser des études sur les problèmes rencontrés par les femmes du Québec.

Le personnel se compose d'une directrice (Adm. V), de cinq agentes de recherche et de planification socio-économique et de deux employées de secrétariat. Les services professionnels de chercheurs et de chercheuses externes ont aussi été retenus pour certains dossiers spécialisés.

Le service Action-Femmes

Par son service Action-Femmes, le Conseil s'est donné un moyen priviligié pour répondre aux demandes de renseignements et aux plaintes sur toute question relative à la condition féminine. Ces demandes proviennent de la population en général et particulièrement des femmes. Le service compte deux agentes d'information, quatre techniciennes en information et une employée de secrétariat.

Le service Consult-Action

Le service Consult-Action s'inscrit dans la perspective d'une recherche de solutions collectives visant un changement social nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

D'une façon particulière, ce service entend favoriser l'autonomie et le développement des groupes de femmes de toutes les régions du Québec, assumer l'émergence et la consolidation de nouveaux groupes de femmes et enfin, faciliter la concertation entre les groupes déjà existants. Outre la directrice (Adm. V), le personnel compte douze agentes de recherche et de planification socio-économique et quatre employées de secrétariat.

Le service de l'Information

Le mandat du service de l'information a un triple volet. Il consiste d'abord à faire prendre conscience au public en général, et aux femmes en particulier, des conditions de vie qui prévalent pour les femmes dans notre société. Le service veut également informer ces dernières sur les événements et sur les mesures législatives qui influencent leurs conditions de vie. Enfin, il entend établir les liens entre la population et le Conseil en vue de susciter les mobilisations nécessaires pour maintenir ou acquérir le respect des droits des femmes ainsi que pour obtenir les ressources susceptibles d'y contribuer. La directrice (Adm. V), huit agentes d'information, une technicienne en information et deux employées de secrétariat forment le personnel de ce service.

Le service de Documentation

Le service de documentation constitue un centre destiné à fournir aux autres services du Conseil les ressources documentaires nécessaires à la poursuite des travaux de recherche ou d'information.

Il tend aussi à répondre aux demandes de documentation féministe venant de toute personne ou groupe intéressés sur le sujet. Le personnel du service est composé d'une bibliothécaire, de deux techniciennes en documentation et d'une employée de secrétariat.

Le service d'Administration

Le Conseil reçoit du Conseil exécutif certains supports administratifs comme les services de comptabilité et les services du personnel. Toutefois, il doit assumer toutes les autres tâches inhérentes à l'administration de ses activités. Le service compte une attachée

d'administration, une technicienne en administration et sept employés de bureau et de soutien administratif.

1.2 Objectifs et programmes

1.2.1 Les objectifs

Au cours de la dernière année, le Conseil a préparé une planification pour une période de trois ans. Il s'est de plus fixé un grand objectif : que les femmes affirment leur identité et choisissent leur devenir.

Il a considéré que l'histoire, souvent muette sur l'apport des femmes dans le développement de la société québécoise, laisse pourtant deviner une richesse de réflexion, d'initiative, d'activité créatrice et de prise de position qui ont largement contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui. Le Conseil croit que tout cet acquis est une force.

Les femmes doivent y prendre appui pour affirmer leur identité et mettre en valeur leur potentiel de femme capable d'influencer l'évolution sociale et de générer des conditions de vie plus humaines, plus satisfaisantes.

C'est pourquoi au cours de la période 1981-1984 le Conseil désire examiner, avec les femmes du Québec, cette culture des Québécoises qui exprime leur valeur, leur représentation et leur mode de vie. Une telle prise de conscience devrait permettre de saisir la richesse de la spécificité des femmes et de construire le chemin vers l'égalité. Cette prise de conscience collective devrait conduire à des actions concrètes qui permettront d'assurer, plus loin et encore mieux, l'autonomie des femmes. Cette condition est un pré-requis à l'acquisition de véritables pouvoirs et à la participation aux prises de décisions.

De l'objectif général énoncé ci-dessus, découlent trois objectifs spécifiques :

Au moment de la politique d'ensemble, le besoin d'autonomie des femmes était profondément ressenti et exprimé. Il est même sous-jacent à presque toutes les recommandations.

Les diverses opérations d'évaluation réalisées par le Conseil, en particulier le bilan *Égalité et Indépendance, deux ans après*, permettent de constater que les conditions de vie des femmes, fondement de cette autonomie, n'ont que faiblement progressé. Il faut donc réexaminer ces conditions de vie, en dénoncer encore les failles, les abus, les mesures inadéquates, sexistes ou discriminantes, et faire de nouvelles propositions pour obtenir, ou mieux, pour installer une vie sociale plus équitable et plus égalitaire.

Le premier objectif spécifique fixé par le Conseil veut « que les femmes identifient les contraintes qui s'exercent sur elles et obtiennent des conditions de vie équitables, égalitaires et satisfaisantes. »

Les femmes se doivent de prendre conscience des valeurs qui leur sont propres, qui ont encadré leurs activités depuis des générations et qui influencent encore leur passé et leur avenir. C'est là une manière de s'affirmer, conduisant de façon consciente et éclairée à l'invention de nouveaux modèles, lesquels serviront à la fois à une socialisation plus juste des jeunes et seront aussi garants de leur avenir. À plus court terme, ces modèles serviront à l'instauration d'une dynamique de changement qui devrait traduire une amélioration de la société.

Par son second objectif, le Conseil vise à ce que les femmes prennent conscience des valeurs propres aux Québécoises et réinventent des modèles culturels. Des conditions de vie plus équitables, de nouveaux modèles de comportement social impliquent des changements. Les femmes se doivent de les contrôler si elles veulent briser le caractère sexiste d'une société dont les lois sont dictées par la moitié seulement de ses membres.

Que les femmes définissent et contrôlent le changement est donc le troisième objectif que se propose le Conseil. Il implique que le rap-

port de force entre l'organisation des femmes et le pouvoir soit modifié et que les femmes doivent identifier et occuper les lieux de pouvoir à tous les niveaux. Le contrôle du changement suppose aussi des actions, des pressions concertées, la mobilisation de tous les « lobbys » auprès du gouvernement, des diverses instances décisionnelles, des agents de transformation (médias, publicité, etc.)

Les valeurs que préconisent les femmes, la transformation de leurs conditions de vie, l'acquisition de leur autonomie, conduiront à une modification de la culture. Il leur faut être présentes si, cette fois, elles veulent se reconnaître.

1.2.2 Les programmes

En regard de ses objectifs, le Conseil a identifié des priorités sur lesquelles travailleront membres et permanentes du C.S.F.

— Sur le plan de l'analyse et de la recherche :
  1. Une analyse du travail à temps partiel;
  2. Une étude sur la production domestique non rétribuée;
  3. Une étude sur les adolescentes;
  4. Une analyse du rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA) et la formulation d'éventuelles hypothèses de solution;
  5. Un mémoire concernant les amendements à la charte des droits et libertés de la personne;

— Sur le plan des actions auprès de la population, des groupes de femmes et des individus :
  6. La présence du Conseil en région;
  7. La désexisation de la publicité;
  8. L'élaboration et la mise en circulation d'instruments susceptibles d'aider les femmes à conquérir leur autonomie;
  9. La réception et le traitement des plaintes provenant des femmes;
  10. La diffusion d'information auprès de la population en général et des femmes en particulier par le biais de divers supports : brochures, dépliants et audio-visuels, et plus particulièrement la Gazette des Femmes;
  11. L'information et le soutien technique aux femmes immigrantes ainsi que leur représentation dans les structures du Conseil.

1.2.3 Les ressources humaines et financières

À la suite d'un ajout de cinq postes en région et d'une coupure d'un poste de professionnelle au service de la recherche, les effectifs permanents du Conseil pour l'exercice 1981-1982 étaient de soixante-dix employés auxquels il faut ajouter onze employés occasionnels, incluant les postes consentis pour des projets spéciaux.

Le personnel permanent est réparti comme suit :

— La présidente du Conseil;
— Cinq personnes-cadres;
— Trente-deux professionnelles;
— Dix techniciennes;
— Vingt-deux employées de secrétariat ou assimilés.

Ce personnel est réparti à l'intérieur de six services, dont cinq ont leurs bureaux à Québec. Pour sa part, le service Consult-Action est situé à Montréal et il s'étend actuellement dans cinq régions de la province par la présence de cinq animatrices qui ont leurs bureaux à l'intérieur des services régionaux de Communication-Québec.

Les dépenses encourues pour l'administration du Conseil du statut de la femme apparaissent au budget du Conseil exécutif et sont payées à même les crédits accordés annuellement par l'Assemblée nationale pour chaque exercice financier. Les états financiers présentés dans le tableau suivant réfèrent au document 07 S 12 : État des dépenses budgétaires et des déboursés extra-budgétaires MAF 1959, au 12 mai 1981.

Ressources budgétaires

1981-1982

Fonctionnement voté :		Budget	Dépenses
01	Traitements (employés permanents)	1 708 930 $	1 594 144,20 $
02	Autres rémunérations (employés occasionnels)	245 700 $	263 122,32 $
03	Service de transport et de communication	164 700 $	171 622,68 $
04	Services professionnels, administratifs et autres	188 070 $	210 254,51 $
05	Entretien et réparation	100 $	159,32 $
06	Loyers	40 000 $	31 958,40 $
07	Fournitures et approvisionnement	24 900 $	33,279,61 $
08	Matériel et équipement	6 500 $	6 321,60 $
11	Autres dépenses	5 000 $	4 387,44 $
		2 383 900 $	**2 315 250,08 $**

Références : 7-S12 — État des dépenses budgétaires et des déboursés extra-budgétaires MAF 1959 au 12 mai 1981

II Deuxième partie

2.1 Avis au gouvernement

Au cours de l'exercice qui s'étend d'avril 1981 à mars 1982, le Conseil a tenu huit assemblées régulières et une assemblée spéciale.

Un grand nombre de résolutions du Conseil adoptées au cours de ces assemblées sont des avis donnés au gouvernement sur des lois ou des projets de lois; d'autres portent sur la gestion des ressources par les organismes gouvernementaux ou les ministères ou encore sont de nature administrative.

2.1.1 *Avis au gouvernement concernant des lois ou projets de loi*

Au cours de l'exercice 1981-1982, peu de projets de loi se rapportant à des questions qui intéressent spécifiquement les femmes, ont été déposés à l'Assemblée nationale. Le Conseil a tout de même émis des avis et opinions sur un certain nombre de problèmes débattus à l'Assemblée nationale ou en Commission parlementaire.

La Charte des droits et libertés de la personne

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil demande des modifications à la Charte des droits et libertés de la personne. Il a recommandé l'abrogation de l'article 97, parce que trop restrictif quant aux catégories de personnes discriminées relativement à leurs droits concernant les avantages sociaux. Il demande aussi la modification de l'article 10 afin d'inclure comme motif de discrimination l'âge, le handicap physique, la grossesse et le harcèlement sexuel. Le Conseil a recommandé la tenue d'une commission parlementaire publique pour discuter de ces amendements.

En juin 1981, le Conseil a résolu d'appuyer la Commission des droits de la personne dans ses démarches pour élargir son mandat. La Commission réclame les pouvoirs d'imposer, de réglementer et de contrôler les programmes d'action positive. Le Conseil entérinait donc les recommandations que la Commission avait adressées au gouvernement en décembre 1980.

À la même occasion, il demandait à la Commission des droits de la personne d'utiliser ses pouvoirs et ses ressources pour aider les travailleuses discriminées et démunies à faire valoir leurs droits.

En octobre 1981, la présidente du Conseil présentait un mémoire devant la Commission parlementaire, convoquée par le ministère de la Justice, portant sur la Charte des droits et libertés de la personne. Ce mémoire réclame des modifications relatives aux avantages sociaux, à la discrimination quant au sexe et aux programmes d'action positive.

Modifications relatives aux avantages sociaux

- Que l'article 97 soit abrogé;
- Qu'un pouvoir de réglementation soit accordé à la C.D.P.;
- Que l'âge soit inclus comme motif de discrimination;
- Que les législations et régimes publics soient modifiés dans le sens des recommandations du rapport Boutin;
- Que la réglementation soit conforme aux recommandations du comité Boutin à l'exclusion toutefois des recommandations :
  - 7 et 8 où le C.S.F. n'accepte pas que des calculs actuariels justifient la discrimination dans certains cas;
  - portant sur le conjoint de fait où le C.S.F. propose aujourd'hui que la

définition retenue soit celle de la C.D.P. en y ajoutant toutefois que le minimum d'un an de vie commune ne soit pas requis lorsqu'un enfant est issu de l'union;
— portant sur l'âge de la retraite où le C.S.F. modifie sa position initiale dans le sens de l'abolition d'un âge de retraite obligatoire;

Les membres insistent pour qu'on veille attentivement à ce que les règlements qui accompagneront les changements à la Loi ne soient jamais au détriment de ceux qui ont été discriminés.

Modifications relatives au sexe

— Que dans la Charte on spécifie que le harcèlement sexuel, l'apparence physique et la grossesse constituent des motifs explicites de discrimination;
— Que pour faciliter les recours, notamment aux victimes de harcèlement sexuel, la Charte soit amendée pour permettre à la C.D.P. d'agir comme représentante dans le cadre d'un recours collectif.

Modifications relatives aux programmes d'action positive

— Que le mandat de la C.D.P. soit élargi de façon à lui permettre d'imposer, de réglementer et de contrôler les programmes d'action positive. Le C.S.F. entérine donc les recommandations adressées le 8 décembre 1980 par la C.D.P. au gouvernement;
— Que la C.D.P. continue le dialogue avec les syndicats afin qu'ils endossent le principe de programmes d'action positive et conséquemment qu'ils collaborent à l'implantation de tels programmes dans les entreprises et dans leurs propres structures et ce dans le cadre de comités paritaires;
— Que le gouvernement inclut dans son projet d'amendement à la Charte des droits et libertés de la personne les modifications suggérées par le C.S.F. dans sa politique d'ensemble, concernant l'âge, l'apparence physique et la discrimination dans les avantages sociaux;
— Que la C.D.P. utilise ses pouvoirs pour l'application des mesures de support et la disponibilité de ressources pour aider les travailleuses discriminées et démunies à faire valoir leurs droits.

Modifications de l'article 19 de la Charte

— Que le gouvernement retire de l'article 19 le critère « quantité de production » et qu'il voit à ce que ce critère ne soit pas contenu dans l'évaluation au mérite.

Le temps partiel

La question du temps partiel a aussi fait l'objet d'un mémoire du Conseil, à la suite d'un projet de réglementation présenté par le gouvernement sur la question.

En janvier 1982, le Conseil faisait parvenir à la ministre responsable, Madame Pauline Marois, un commentaire sur ce projet.

Il ressort essentiellement de notre avis sur le travail à temps partiel ce qui suit :

La position du C.S.F. est directement reliée à la conjoncture économique actuelle.

— Le développement du travail à temps partiel ne constitue pas, selon nous, une solution à la crise actuelle;
— Le développement du travail à temps partiel risque au contraire de masquer certains effets de la crise et de compromettre encore davantage le droit au travail rémunéré pour les femmes;
— L'application des propositions gouvernementales en matière de développement du travail à temps partiel (dans le contexte actuel) constituerait une autre façon d'utiliser les femmes comme « boucs émissaires des faillites des politiques économiques », puisque cette forme de travail est du chômage déguisé et confirme la « double tâche » de la femme québécoise. En offrant le temps partiel, on demande finalement aux femmes qui

gagnent déjà des salaires significativement inférieurs à ceux des hommes et qui se retrouvent majoritairement dans des emplois de subalternes, de demeurer dans leurs ghettos d'emplois et d'accepter de voir encore leur salaire diminuer, et ce, pour assurer gratuitement la reproduction de la main d'oeuvre;

— Le travail à temps partiel n'est pas une solution à la crise;

— Le Conseil dit non à son développement, mais reconnaît ne pas avoir d'alternative à proposer en termes de solutions à la crise.

La publicité concernant les boissons alcoolisées

En mars 1982, le Conseil a entériné les recommandations du comité sur la publicité non sexiste en vue de proposer à la régie des permis d'alcools du Québec de réglementer la publicité concernant les boissons alcoolisées. Ces recommandations sont à l'effet que : la publicité cesse d'associer les boissons alcoolisées à des valeurs positives; qu'elle cesse aussi de s'adresser directement au public pour l'inciter à consommer; qu'elle mette en garde contre les habitudes régulières de consommation et les abus qu'elles peuvent engendrer; enfin, qu'elle incite à la modération. Il est suggéré aussi de mettre l'accent sur des activités culturelles, récréatives, sportives, artistiques ou autres, pouvant encourager l'expression individuelle plutôt que des situations de consommation de produits alcoolisés.

De plus, le Conseil a incité la Régie des permis d'alcools du Québec à introduire dans sa réglementation un article obligeant les producteurs de boissons alcooliques à respecter, dans leur publicité et dans leur promotion, le code d'éthique préconisé par le comité pour la publicité non sexiste du Conseil du statut de la femme.

Il recommande aussi que soient introduits dans la réglementation des articles plus spécifiques qui permettraient d'enrayer les stéréotypes sexistes.

Le règlement sur le cinéma

En décembre 1981, le Conseil présentait à la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel un mémoire portant particulièrement sur la pornographie violente au cinéma et sur l'ouverture éventuelle de salles de cinéma X. Il propose aussi certaines mesures pour s'assurer que les femmes puissent avoir accès au mécanisme de prolifération des films et de la publicité qui habituellement les accompagne, afin de pouvoir l'enrayer si possible.

La publicité non sexiste

Le Conseil a aussi résolu, en août 1981, de demander au ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement d'inclure le critère de non-sexisme dans la publicité parmi les critères évalués pour le choix des agences, maisons d'affaires et fournisseurs du gouvernement. Il a demandé également de faire connaître cette exigence aux intéressés. Cette résolution faisait suite aux constatations du Comité sur la publicité non sexiste à l'effet que le gouvernement accordait des contrats importants à des maisons d'affaires ou à des fournisseurs dont la publicité est très dévalorisante pour les femmes. Ces maisons d'affaires avaient déjà été avisées, mais sans succès, du souhait du comité quant à la modification de leur publicité.

Une réglementation en ce sens affirmerait la volonté du gouvernement d'éliminer tout sexisme, en particulier dans la publicité.

Les allocations familiales québécoises

En janvier 1982, le gouvernement annonçait la non-indexation des allocations familiales. Le Conseil a préparé une analyse de la question et il a décidé de faire part au gouverne-

ment de ses constatations quant à l'absence d'amélioration de la situation financière des plus démunis, les diverses mesures adoptées ayant pour résultat le maintien d'un niveau de revenu très faible.

L'accréditation multipatronale

Prévoyant l'annonce d'un projet d'amendements au Code du travail, le Conseil a résolu de recommander au ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu d'inclure, dans ce projet d'amendements, l'accréditation multipatronale qui intéresse fortement les femmes employées dans de petites entreprises, ou dans des établissements à faible personnel. Ces femmes sont très souvent victimes de conditions de travail désavantageuses.

L'accès à la propriété

Au printemps 1981, le gouvernement du Québec annonçait un programme d'accès à la propriété sous forme de réglementation. Ce projet visait à soutenir le développement de l'industrie de la construction mais semblait aussi poursuivre des objectifs natalistes. En effet, il s'adressait aux parents locataires qui avaient un enfant de moins de douze ans. Certaines mesures financières étaient aussi proposées, dont les avantages croissaient avec la naissance d'un deuxième et ensuite d'un troisième enfant. Cette politique semblait favoriser une clientèle à revenu relativement élevé, le seul critère limitatif portant sur le coût de la construction ou de l'achat et non sur le revenu des personnes concernées.

Le Conseil est donc intervenu auprès du ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, en vue de dénoncer tout programme de subvention qui poursuit des objectifs natalistes de même que tout programme gouvernemental qui ne serait pas accompagné d'une documentation qui permette d'en évaluer la pertinence.

2.1.2 Les avis au gouvernement concernant la question des ressources

Les services de garde à l'enfance

Au cours de l'exercice 1981-1982, les services de garde à l'enfance ont connu une période de stagnation qui, à toute fin pratique, était un recul par rapport au plan de développement préconisé.

L'annonce, en juin 1981, du gel du budget des services de garde signifiait non seulement une croissance zéro mais surtout une régression, étant donné l'augmentation du coût des services. Le Conseil a protesté auprès du gouvernement contre ce gel de budget puisqu'il s'attaquait à un service qui était encore loin de répondre aux besoins de la population.

L'interruption volontaire de grossesse

En mars 1982, le Conseil a cru opportun de réitérer, auprès du ministre des Affaires sociales, les positions qu'il a maintes fois exprimées concernant la disponibilité de services d'interruption volontaire de grossesse et leur accès à toutes les femmes du Québec qui les désirent.

Ce rappel faisait suite aux questions soulevées par l'annonce publique que de tels services étaient disponibles dans certains C.L.S.C., dont ceux de la région de Montréal. Le Conseil a appuyé les revendications des groupes qui demandaient au gouvernement de n'adopter aucune mesure administrative visant à empêcher la continuation de tels programmes.

La santé et la sécurité au travail

En novembre 1981, le Conseil est intervenu auprès de la C.S.S.T. pour demander que les dispositions concernant le retrait préventif

des femmes enceintes soient appliquées dans toutes les régions, que les procédures soient expliquées à toutes les intéressées et que les formules requises pour ce retrait soient facilement disponibles auprès des médecins concernés.

2.1.3 *Les avis au gouvernement concernant diverses questions qui intéressent certains organismes publics*

La formation des adultes

Au cours de l'exercice, le Conseil a poursuivi l'étude de la formation des adultes dans le cadre des travaux de la Commission Jean. En mai 1981, la présidente et quelques membres du Conseil ont participé aux ateliers de la Commission sur un premier projet de rapport.

Le Conseil était d'accord avec le principe d'un gestionnaire unique, avec l'idée d'une représentation des usagers à tous les niveaux de la structure, ainsi qu'avec une formule qui se rapproche des instances régionales et locales.

Le Conseil n'était pas prêt à se prononcer sur le statut des Centres régionaux d'éducation des adultes (C.R.E.A.) par rapport à l'Office de l'éducation des adultes.

Relativement à la formation des adultes déjà sur le marché du travail, le Conseil est d'accord avec la notion de formation professionnelle élargie, telle que préconisée par la Commission Jean, mais reconnaît que cette notion de formation fondamentale doit être précisée.

Le Conseil accepte aussi la nouvelle conception du travail, incluant le travail non rémunéré. Il reconnaît l'intérêt des mesures d'encouragement aux groupes prioritaires (mesures préconisées par la Commission), ainsi qu'aux programmes spéciaux pour l'intégration à l'emploi.

Des recommandations plus générales visaient aussi à ce que la politique d'éducation des adultes, qui éventuellement devrait être retenue par le gouvernement, rencontre véritablement les exigences des femmes, lesquelles constituent la majorité de la population adulte.

À la suite du dépôt par la C.E.F.A. d'un document portant sur des hypothèses de solution relatives à la formation des adultes, le service d'analyse et de recherche (en collaboration avec un comité formé de membres du Conseil) a réagi à ces hypothèses dans un second mémoire, adressé à la Commission en juin 1981.

Le Conseil a également participé au colloque, orgnisé par la C.E.F.A., en vue de vérifier les diverses hypothèses avancées par la Commission et par les groupes qui ont fait connaître leur point de vue.

Pour sa part, le service Consult-Action a procédé à la consultation de groupes, dans diverses régions, pour connaître l'état de la situation de l'éducation des adultes. De plus, il a apporté un certain support technique, aux groupes de la coalition, sur les coupures budgétaires concernant l'éducation des adultes.

La publicité non sexiste

Par l'intermédiaire de son comité sur la publicité non sexiste, le Conseil a poursuivi ses activités en vue de contrer le sexisme qui s'exerce dans la publicité, à travers tous les médias d'information. Au cours de 1981-1982, le Comité pour la publicité non sexiste a reçu 660 plaintes, concernant surtout la présence d'un personnage féminin traité comme un objet sexuel ou un objet de décoration dans la publicité. La présence de stéréotypes sexistes a été aussi signalée, mais dans une proportion beaucoup moindre.

Toutes les plaintes reçues au comité ont fait l'objet d'un traitement; le commanditaire de l'annonce jugée sexiste a été rejoint par écrit, de même que l'agence de publicité

impliquée, chaque fois qu'il a été possible de le faire.

Ce premier contact a été suivi de démarches auprès des dix agences de publicité les plus importantes du Québec. Une des publicités sexistes de chacune de ces agences a été identifiée, servant à la fois de prétexte et de base à un échange de vues pour faire connaître le code d'éthique du comité et en illustrer les articles au moyen d'exemples plus précis.

Mais au cours de l'année 1981, l'événement le plus marquant en matière de publicité non sexiste est sans contredit l'octroi d'un prix « Déméritas » lors d'une conférence de presse tenue le 4 juin 1981. L'objectif visé était de susciter une prise de conscience et une mobilisation des individus ainsi que des groupes de femmes quant au sexisme en publicité. Cet objectif cherchait également à amener les entreprises, diffusant les annonces sexistes, à reviser leur politique publicitaire sous la pression de l'opinion publique.

Organisée sous la forme d'un concours, cette opération a connu beaucoup de succès, à la fois au niveau des médias d'information, qui lui ont fait largement écho, et du public qui a manifesté une bonne participation. 1 650 votes ont été recueillis. La compagnie récipiendaire du prix Déméritas 1981 a été Procter et Gamble (le deuxième plus important budget publicitaire au Canada après le gouvernement fédéral).

L'entreprise a mis plusieurs mois à réagir à l'attribution du prix. Cependant, elle a créé un poste de « Public Affairs » dont le titulaire a affirmé le désir de l'entreprise d'éliminer à l'avenir tout sexisme de sa publicité.

L'organisation d'un concours Déméritas s'est révélé un bon outil pour conscientiser le public au sexisme mais aussi pour capter l'attention des médias d'information dont le rôle de multiplicateur a aidé au succès de l'opération.

À l'automne 1981, le comité pour la publicité non sexiste a décidé de répéter le prix Déméritas, en y ajoutant un nouvel aspect, l'Éméritas, soit un prix pour l'annonce qui sera jugée la moins sexiste. La remise du prix Éméritas et Déméritas est prévue pour le mois de juin 1982.

2.2 Décisions administratives du C.S.F.

2.2.1 Le plan triennal 1981-1984

Au début de l'année 1981, le Conseil a voulu se doter d'un plan triennal qui déterminerait ses orientations et ses interventions au cours des trois prochaines années.

L'élaboration de ce plan a été précédée d'une consultation auprès des groupes de femmes à caractère provincial, du personnel du Conseil et des répondantes à la condition féminine des divers ministères; des bilans des actions gouvernementales en matière de condition féminine et certaines activités du Conseil ont également servi à déterminer les grands objectifs et à préciser les programmes d'action.

Le plan triennal a été approuvé par le Conseil lors de son assemblée du 11 mai 1981.

Les objectifs et les orientations ont été décrits plus haut.

2.2.2 La formation de comités

À sa séance des 11 et 12 juin 1981, le Conseil a déterminé la formation de ses comités; il en a fixé les mandats et nommé les personnes qui devraient les composer.

2.2.3 Les modifications aux règlements du Conseil

La modification de certains articles aux règlements du Conseil et une nouvelle version des règlements a été acceptée par les membres, lors de la séance des 11 et

12 juin 1981, en vue d'en proposer l'approbation au gouvernement suivant la procédure habituelle.

2.2.4 *Les demandes d'appui*

Lors de sa séance de décembre 1981, le Conseil a réaffirmé son soutien et son aide technique à tout regroupement ou création de regroupements pour revendiquer leurs droits face aux organismes de subvention. Il a décidé toutefois de refuser de donner des recommandations à des demandes d'appui qui le mettraient en position d'arbitre, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des oeuvres de création.

À cet effet, le Conseil recommande que soient mises en vigueur les recommandations de la politique d'ensemble, en particulier les articles 5-14, 5-15, 5-16 et 5-17, recommandations qui s'adressent au ministère des Affaires culturelles.

III Troisième partie

3.1 Activités des services

3.1.1 Actions concernant la formation et la socialisation

La formation générale et professionnelle des adultes

En février 1981, le Conseil présentait à la Commission d'étude sur la formation des adultes, un mémoire faisant état des conditions actuellement faites aux femmes dans le secteur de l'éducation des adultes. Toutes ses recommandations visaient à permettre aux femmes de compléter leur formation selon leurs besoins et par conséquent d'atteindre par là une plus grande autonomie.

Le programme Pareille, Pas Pareils

Dans le cadre de ce projet triennal élaboré par le service de l'information du Conseil et mettant à contribution trois ministères (Affaires culturelles, Affaires sociales et Éducation), le Conseil compte explorer, de concert avec des parents et des personnes intervenant dans les divers réseaux reliés à la petite enfance (0-6 ans), les alternatives aux stéréotypes dans l'éducation des jeunes enfants.

Le programme propose un ensemble d'outils d'intervention :

Un concours de création (contes, chansons, jeux ou jouets), qui mettra sur le marché québécois, du matériel proposant des valeurs égalitaires aux jeunes enfants; une recherche sur l'identité sexuée permettant de poser des jalons à des pratiques éducatives décloisonnées; un vidéo conçu à partir des questions d'un bébé face à son environnement; un guide d'animation destiné à divers réseaux d'intervention dans les secteurs de la santé, des services de garde, des loisirs ou de l'enseignement préscolaire, afin de les aider à faire leur propre cheminement face aux valeurs véhiculées aux enfants des deux sexes; enfin, publications, brochures, dépliants et affiches qui seront également mis à la disposition du public.

Au cours de l'exercice 1981-1982, deux activités d'intervention ont été réalisées; le lancement du concours de création et le vidéo.

Le concours de création interdisciplinaire sous les auspices du ministère des Affaires culturelles a été lancé en mars 1982. Il a pour objectif de favoriser la création, la réalisation et la communication de produits culturels québécois proposant des valeurs égalitaires aux jeunes des deux sexes. Le concours s'adresse aux créateurs et créatrices professionnels du Québec en art visuel, métiers d'art, art d'interprétation et littérature. L'originalité et l'intérêt particulier de ce concours résident dans le fait qu'il incite les créatrices et créateurs de disciplines différentes à travailler ensemble pour réaliser des produits culturels qui s'insèrent dans le quotidien de l'enfant. En outre, les créatrices et créateurs devront être soutenus et encadrés par une maison de production et la mise en marché de l'oeuvre dans les trois secteurs.

À l'été 1982, le ministère des Affaires culturelles dévoilera les cinq finalistes du concours. À partir de cette date, ces équipes auront quatre mois pour faire le prototype de leur création. Le dévoilement des gagnantes (ts) est prévu pour l'hiver 1983.

Pour ce qui est du vidéo, sa réalisation a duré trois mois, c'est-à-dire de janvier à avril 1982. Intitulée *Un bébé tout neuf*, cette première version sera distribuée aux réseaux des intervenantes et intervenants auprès de la petite enfance. Utilisé avec un guide d'animation, lequel devrait être complété dans le

courant de l'année 1983, le vidéo sera diffusé sur demande au cours du prochain exercice financier.

Les autres éléments de ce programme seront réalisés en 1982-1983 et 1983-1984.

L'information préventive

Au cours de l'année 1981-1982, le service Action-Femmes a mis en oeuvre une programmation d'information préventive auprès de deux clientèles-cibles : les futurs époux et les futurs parents.

Concernant les futurs époux, le service a produit une brochure intitulée *L'amour, l'eau fraîche et la Loi*. Cette brochure, qui traite des aspects légaux du mariage en regard du Code civil et de la Loi 89 (loi portant sur la réforme du droit de la famille), a été distribuée en octobre 1981 à tous les intervenants auprès des futurs époux : services de préparation au mariage, ministres du culte, protonotaires. Au total, 50 000 exemplaires ont été distribués dans les réseaux.

Par la suite d'une entente intervenue entre le Conseil et le ministère de la Justice, en août 1981, la réimpression de la brochure sera assurée par ce dernier ministère en 1982-1983. Le ministère de la Justice a également assuré la traduction anglaise de la brochure et l'a distribuée par l'intermédiaire du réseau de Communication-Québec.

Aussi, tel que prévu, le service a conçu de nouveaux jeux pédagogiques à l'intention de la Fédération nationale des services de préparation au mariage. Ces jeux seront inclus dans le guide d'animateurs de cette Fédération.

Le service Action-Femmes a, entre autres, préparé divers articles de presse pour les cahiers des mariés de certains quotidiens québécois. Son personnel a aussi donné plusieurs conférences sur la Loi 89 et les autres lois touchant le mariage et la famille.

En regard des futurs parents, le service Action-Femmes a préparé une brochure intitulée *Maman, Papa et la Loi*. La publication de cette brochure, dont le tirage est de 100 000 exemplaires, est prévue pour mai 1982. De façon à assurer une distribution massive de la brochure, le service a obtenu la collaboration des responsables en périnatalité de tous les départements de santé communautaire (22) du Québec.

Les informations contenues dans cette brochure sont regroupées sous cinq chapitres : votre enfant et la loi; vous et la loi; le sexisme; les questions économiques entourant la naissance de l'enfant et les ressources communautaires.

Le Conseil a mis sur pied un tel programme après avoir réalisé qu'une méconnaissance par les femmes de leurs droits et des lois qui les protègent, est à l'origine d'une grande partie des problèmes qu'elles vivent.

La série radiophonique sur la discrimination

Le Conseil, par l'intermédiaire de son service d'information, a produit une série radiophonique de 13 émissions sur la discrimination. Cette série était intitulée « Est-ce ainsi que les femmes vivent ». Les objectifs de la série étaient : rejoindre les régions éloignées qui ne bénéficient pas de services directs du Conseil, traiter de sujets susceptibles d'être, à plus ou moins longue échéance, des thèmes d'actualité et, enfin, diffuser la série par les canaux radio AM, lesquels desservent un large bassin de population.

La série a connu un très grand succès. Elle a été diffusée par vingt-huit postes-radio (surtout AM), ceux-là même qui, dans leur région, ont les meilleures cotes d'écoute.

L'analyse des données concernant le nombre d'auditeurs et d'auditrices de la série dans les diverses régions nous permet de noter une percée significative du Conseil dans quelques régions, particulièrement sur la

Côte nord, le Témiscamingue et la région de Québec. Toutefois, deux régions ont posé des difficultés, soit les régions de l'Outaouais et de Sherbrooke, qui semblent liées à des politiques de programmation très précises.

En mars 1981, le Conseil a publié en français une brochure intitulée *Discriminées* qui a été très bien reçue du public et a exigé la réalisation d'une version anglaise *In the Women's Room*. Cette version est maintenant disponible à la population anglophone du Québec.

Suivant une entente avec Cablevision nationale, le service de l'information a réalisé dix-huit émissions dans le cadre de la série télévisée *L'autre moitié du monde*, dont la diffusion a débuté en septembre 1981. Les titres de ces émissions sont : le Conseil du statut de la femme; L'image de soi; La réforme du Code civil — Loi 89; La femme de banlieue; Les femmes handicapées; Le divorce; Les adolescentes; Les femmes et la fiscalité; Le harcèlement sexuel; L'alcoolisme; La thérapie féministe; La ménopause; La publicité sexiste; L'inceste; Les femmes violentées; La production domestique.

La recherche sur les adolescentes

Considérant que les jeunes femmes (15-20 ans) sont encore soumises à la plupart des conditionnements que leurs aînées ont reçus et qu'il est nécessaire d'intervenir à un âge où s'intériorisent toutes les caractéristiques qui font de bien des femmes, des personnes dominées et dépendantes, le Conseil a entrepris une pré-recherche sur les adolescentes. Les dimensions privilégiées dans cette étude préliminaire sont d'une part le travail, l'orientation et la condition économique et, d'autre part, la santé et la sexualité.

Cette étude permettra au Conseil d'identifier les axes et moyens d'intervention susceptibles d'être adoptés pour faire prendre conscience aux adolescentes de la condition des femmes de notre société.

3.1.2 Actions concernant la santé des femmes

La recherche sur la santé des femmes

L'étude sur la santé des femmes, réalisée au cours de l'exercice précédent, a été diffusée en juin 1981 sous le titre *Essai sur la santé des femmes*. Elle a été distribuée aux intervenants et intervenantes de la santé, à certains groupes de femmes ainsi qu'aux journalistes plus particulièrement concernés par ce dossier.

Produit initialement à 1 200 exemplaires, l'Essai a été distribué gratuitement à divers intervenants (es) du secteur de la santé.

Le premier tirage n'étant toutefois pas suffisant pour satisfaire la demande, des démarches ont été faites auprès de la Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications, afin que l'Essai soit réimprimé et mis en vente dans les librairies de l'Éditeur officiel. Cette proposition a été acceptée et un tirage de 500 exemplaires a été produit en octobre de la même année et mis en vente au coût de 9,50 $ l'unité. Un second tirage de 500 exemplaires a été fait en février 1982.

De façon à assurer une grande diffusion des données contenues dans l'Essai, le service de l'information (en collaboration avec le service de l'analyse et de la recherche) a préparé un numéro spécial de la *Gazette des Femmes* sur la question. Devant paraître au début d'avril 1982, ce numéro sera imprimé à 65 000 exemplaires et distribué dans certains établissements de service.

La brochure portant sur la ménopause

La brochure intitulée *La ménopause, parlons-en, parlons-en mieux* a été réimprimée au cours de l'année à 10 000 exemplaires. Au terme du présent exercice financier, le service de l'information s'apprêtait à

assurer un troisième tirage de 13 000 exemplaires, ce qui porte le total de copies à plus de 30 000 unités.

Les interventions en regard de l'accouchement et de la périnatalité

Suite au colloque « Accoucher ou se faire accoucher », le service Consult-Action a réalisé des interventions auprès de groupes de femmes dans diverses régions, dont Montréal, la Beauce, le Saguenay et l'Estrie.

Des pressions ont été exercées pour la mise sur pied et le maintien de chambres de naissance.

La recherche sur les thérapies féministes

Une stagiaire, sous la supervision d'une agente de recherche, a produit une étude sur les thérapies féministes. Cette étude sera publiée en décembre 1982.

Les interventions diverses

Le service Consult-Action a aussi participé à diverses activités relatives à la santé, dont celle portant sur les sages-femmes. Une agente de recherche, en effet, a participé au cours de l'année à un comité interministériel travaillant à la préparation d'un mémoire sur l'opportunité d'une nouvelle formation des sages-femmes.

En regard de la santé mentale, le service Consult-Action a participé à la préparation, l'animation et la diffusion de l'information relativement au colloque « Santé, Femmes et Pouvoir ».

Les agentes de recherche du service ont aussi reçu une formation pour produire par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être l'utilisation d'animation *C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs*, instrument qui concerne la pharmaco-dépendance et qui constitue un ensemble-ressource sur les femmes et les psychotrophes.

3.1.3 Actions concernant le travail

La recherche sur les travailleuses non syndiquées

À la fin de la dernière année, le Conseil terminait une recherche sur les travailleuses non syndiquées, intitulée *Syndicalisation, droit à acquérir, outil à conquérir*.

Une stratégie de communication a été élaborée par le service de l'information. Pour maximiser l'impact de cette recherche, la date du 1er mai, fête des travailleurs, a été retenue pour sa diffusion auprès des médias d'information.

Un communiqué de presse, ainsi qu'un article de fond, accompagnés d'un exemplaire de la recherche, ont été adressés à plusieurs journalistes spécialisés en condition féminine, ou intéressés par le secteur du travail (revue spécialisée, section travail des quotidiens, émissions d'affaires publiques). La production de cette recherche en 2 000 exemplaires a été réalisée au coût moyen de 5,20 $ l'unité.

La recherche et les interventions en regard du travail à temps partiel

En 1978, dans le cadre de l'élaboration de la politique d'ensemble, *Pour les Québécoises, Égalité et Indépendance*, le Conseil avait dénoncé les conditions de travail des travailleuses à temps partiel et exprimé des réserves face à l'extension de ce régime de travail.

Trois ans plus tard, alors que le travail à temps partiel se développe de façon significative et que le gouvernement du Québec annonce ses intentions d'en favoriser le développement, tant au niveau de la fonction publique que du secteur privé, le Conseil a cru essentiel de réévaluer sa position à la lumière du tout nouveau contexte. En janvier

1982, il rendait publique sa position sur le sujet dans un document intitulé *Le travail à temps partiel, une mesure d'égalité en emploi ou d'inégalité en emploi*. Partant d'abord d'un aperçu quantitatif du phénomène, pour ensuite traiter de l'aspect qualitatif en s'intéressant plus particulièrement aux facteurs qui en favorisent le développement, l'analyse débouche sur un exposé des dangers du travail à temps partiel en temps de crise, par rapport au droit des femmes au travail rémunéré. Au terme de son analyse, le Conseil demande au gouvernement de ne pas favoriser le développement de ce régime de travail et, là où il se pratique déjà, de le réglementer très sévèrement.

La position du Conseil sur cette épineuse question a connu une large diffusion, tant au niveau gouvernemental qu'auprès du public en général. Le service de l'information a préparé à cet effet une stratégie de communication qui s'est échelonnée sur une période d'un an.

Cette stratégie comportait entre autres activités : l'envoi d'un communiqué de presse, l'enregistrement d'un message télévisé, la participation à des émissions d'affaires publiques, des colloques et des conférences, ainsi que la préparation d'un dossier de fond et d'une série de portraits de travailleuses à temps partiel dans La Gazette des Femmes. Également, toutes les interventions publiques du Conseil et de la présidente réitéraient sa position.

La brochure portant sur le recyclage et le retour au travail

Tirée à 10 000 exemplaires, la brochure intitulée *Projets de femmes, recyclage et retour au travail* était déjà épuisée en août 1981. L'intérêt des femmes pour cette brochure commandait un autre tirage. Suite à une entente conclue entre le Conseil et le ministère du Travail, la brochure a été imprimée à 3 000 exemplaires par la Direction des communications de ce ministère. La diffusion sera assurée par le Bureau de la femme au travail de ce dernier ministère.

Les interventions en regard de la politique égalité des chances en emploi

Suite à la mise sur pied par le ministère de la Fonction publique d'un comité de surveillance pour le programme d'égalité des chances, la présidente du Conseil, Claire Bonenfant, a participé de façon régulière aux activités de ce comité.

Les interventions d'animation

Les agentes de recherche du service Consult-Action ont participé à plusieurs activités d'animation dans le cadre des programmes relatifs au travail. On peut noter en particulier : la participation à la préparation et à l'animation d'un colloque sur les femmes et l'intégration au marché du travail où il fut question entre autres, des métiers non traditionnels; la participation et le support à des comités de condition féminine, entre autres ceux de la F.T.Q., de la C.E.C.M., des professeurs de cégeps, des infirmières et de la C.S.N. Des rencontres avec divers groupes de femmes, ainsi qu'avec les milieux syndicaux, ont aussi été organisées afin de connaître l'opinion de ces groupes sur le temps partiel. Le service Consult-Action a contribué à la mise sur pied du regroupement des secrétaires de Montréal, constitué en vue de faire reconnaître leurs droits et de pouvoir échanger sur leurs problèmes communs. D'autres rencontres de ce type ont été aussi organisées dans la région de Sherbrooke.

Le service Consult-Action a continué de supporter l'organisation des regroupements des femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale; plusieurs rencontres ont eu lieu dans la région de Sherbrooke, ainsi que dans la région de Québec. L'objectif était la formation d'un comité de base pour ces régions.

Les actions diverses concernant le travail rémunéré

Le service de la recherche a également produit différents commentaires portant notamment sur la Charte canadienne des droits et libertés de la personne, l'assurance-chômage et l'évolution du marché du travail dans les années 1980, tel qu'envisagé par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, la Loi 15 (loi québécoise abolissant l'âge obligatoire de la retraite) la Loi 12 (loi québécoise modifiant l'actuelle Loi de la fonction publique) le classement-moquette des employées de secrétariat, ainsi que sur la situation des femmes-cadres dans le secteur public.

3.1.4 Les actions concernant les questions économiques

Les documents d'information sur la fiscalité

Une collaboration entre les services de l'analyse et de recherche, de l'information, Consult-Action et Action-Femmes, a permis de rédiger un document d'information et d'animation intitulé *Les femmes et la fiscalité*, qui a été reprographié en 300 exemplaires. Une réimpression est prévue d'ici quelques mois.

Le service de l'information a diffusé deux autres études sur la fiscalité : *Réflexions sur les politiques familiales et les services de garde* et *Description et analyse de diverses mesures fiscales concernant les transferts entre conjoints*.

L'avis sur l'accès à la propriété

Le service d'analyse et de recherche a aussi produit, à l'intention du Conseil, des avis pour le programme gouvernemental d'accès à la propriété résidentielle.

La recherche sur les femmes à la retraite

Enfin, un projet de recherche sur les femmes à la retraite a été entrepris. La recherche bibliographique a été complétée et les objectifs de la recherche sont maintenant précisés.

3.1.5 Actions concernant la famille :

La recherche sur la production domestique

L'une des activités les plus importantes du service de l'analyse et de la recherche au cours de cet exercice financier a été une étude centrée sur la production domestique. Selon les méthodes d'évaluation, la production domestique non rétribuée représenterait entre un tiers et les trois quarts de la production marchande.

Pour le Conseil, cette production constitue à la fois la face cachée de l'économie et l'axe central d'exploitation des femmes, qu'elles soient salariées ou non. Le travail ménager, qui n'est ni inné ni naturel pour les femmes, amène généralement des débats où domine le clivage entre la femme au foyer et celle sur le marché du travail.

C'est pourquoi le Conseil a entrepris une étude qui veut faire le point sur cette question et proposer des axes de réflexion.

Au cours de l'année plusieurs groupes de femmes, ou encore des chercheuses, ont été rencontrées afin de discuter des hypothèses de la recherche. Un comité du Conseil a aussi été créé pour suivre cette étude.

Des textes préliminaires ont été produits sur l'histoire de la production domestique au Québec, de 1850 à 1960, sur les différentes approches quantitatives du travail domestique (temps, normes et critères, équivalents monétaires, etc.), de même que sur les approches théoriques sur le partage des tâches et

sur les relations entre les politiques sociales et le travail domestique.

À notre demande, des compilations statistiques ont été effectuées par l'Office de planification et de développement du Québec. Un pré-test d'enquête a été réalisé par le service Action-Femmes, enquête voulant appréhender le rapport spécifique des femmes à l'argent.

Une bibliographie importante a été cumulée et sera rendue disponible à plusieurs centres de documentation. Cette étude sera complétée au cours du prochain exercice financier.

Les interventions en regard de la Loi instituant un nouveau code civil et portant réforme du droit de la famille

L'entrée en vigueur le 2 avril 1981 de la Loi 89, loi amendant le Code civil et portant réforme au droit de la famille, a donné lieu pour le Conseil à une campagne d'information importante sur des nouvelles dispositions de la Loi.

Tous les services du Conseil ont été mis à contribution. Les animatrices de Consult-Action ont constitué un ensemble-ressources sur le nouveau code et ont tenu de nombreuses sessions d'information et de formation. Les services Action-Femmes et de l'information ont produit plusieurs articles sur le sujet, et ont tenu un grand nombre de conférences. Pour Action-Femmes, les demandes de renseignements sur la Loi 89 ont représenté plus de 40% de toutes les demandes reçues.

Le Conseil est également intervenu auprès du ministère de la Justice afin que certaines procédures soient assouplies; telle l'obligation du consentement des deux conjoints divorcés pour changer le nom des enfants nés avant le 2 avril 1981. Enfin, le Conseil a dénoncé le coût exigé pour les changements de noms des enfants.

Le texte de réflexion sur les politiques familiales et de population

Le service Consult-Action a amorcé l'étude de ce dossier au cours de l'hiver 1982 par la constitution d'un comité régional d'analyse composé de dix femmes provenant de dix groupes différents. Un texte de réflexion a été constitué à cet effet.

Pour leur part, les services d'analyse et de recherche et de l'information ont rédigé divers textes portant sur les politiques natalistes, les allocations familiales, les allocations de disponibilité.

3.1.6 Les actions concernant le cadre de vie

Les interventions en regard des services de garde à l'enfance

Différentes interventions ont été réalisées dans les régions par le service Consult-Action, dont la principale, dans la région de l'Outaouais, a consisté à supporter la mise sur pied du regroupement des garderies de l'Outaouais.

Les interventions en regard de la pornographie et de la sexualité

Suite à la recherche-exploration menée au cours de l'année 1979-1980, et après avoir finalisé une consultation auprès des groupes de femmes sur la pornographie, plusieurs services du Conseil ont collaboré à la préparation d'un outil d'animation (document de réflexion ou de sensibilisation et guide de discussion) et plusieurs animatrices des régions de Montréal et de la banlieue ont réalisé des rencontres avec les groupes de femmes pour les sensibiliser à ce phénomène.

Le service d'analyse et de recherche a aussi suivi les travaux de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel et a préparé

un mémoire qui a été présenté dans le cadre des audiences de la Commission. Ce mémoire traite particulièrement des évaluations des films en regard de la pornographie violente, des salles de cinéma X, ainsi que de la place des femmes dans l'industrie cinématographique.

Les interventions en regard de la violence faite aux femmes

Le service Consult-Action a maintenu des contacts constants au cours de l'année avec le regroupement des maisons d'accueil et les CALACS, en particulier en regard de leurs négociations avec le ministère des Affaires sociales.

3.2 Actions statutaires des services

3.2.1 Les interventions en regard du plan d'action gouvernemental sur les communautés culturelles

À la suite de l'acceptation par le gouvernement du plan d'action à l'intention des communautés culturelles et intitulé « Autant de façons d'être Québécois », le Conseil du statut de la femme a entrepris les démarches nécessaires à la réalisation des objectifs le concernant. Ces objectifs sont : le C.S.F. s'emploiera à intensifier ses actions auprès des femmes des communautés culturelles nouvellement arrivées ou non dans les secteurs de l'information, de l'animation, de la consultation et de la concertation; il verra également à intégrer à titre de participantes à tous les niveaux de sa structure d'organisation et de ses mécanismes de promotion de la condition féminine, des femmes faisant partie des communautés culturelles.

En regard du premier objectif, le C.S.F. en collaboration avec Communication-Québec, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et la Commission des droits de la personne, a participé à l'établissement d'une table de concertation destinée à définir des actions d'intervention auprès des femmes des communautés culturelles. Ces actions seront des articles rédigés en quatre langues : anglais, grec, portugais et italien, à paraître dans les médias ethniques; la traduction en anglais de certaines brochures du Conseil, dont *Discriminées* ou *In the Women's Room, L'Amour, l'eau fraîche . . . et la Loi*, document d'information à l'intention des futurs époux — grâce à une collaboration avec le ministère de la Justice; *La ménopause parlons-en, parlons-en mieux*; articles dans la Gazette des femmes sur des femmes immigrantes; support technique aux regroupements de femmes issues de communautés culturelles.

En ce qui concerne le second objectif, qui vise à intégrer des femmes issues de communautés culturelles dans les structures du Conseil, cet objectif est en grande partie atteint puisque déjà deux des dix membres nommées au Conseil et une employée permanente sont issues des communautés culturelles.

3.2.2 Les instruments de recherche et d'animation

Le service d'analyse et de recherche a élaboré un recueil de statistiques intitulé *Chiffres en main*, recueil qui regroupe des données jusque là éparpillées, les présente de façon simple aux personnes ou groupes intéressés aux conditions de vie des Québécoises. Y sont répertoriés des thèmes aussi variés que le travail, l'éducation, la démographie, les familles monoparentales, la fécondité et les communautés culturelles.

Plus de 150 tableaux rendent accessibles des données présentées principalement selon l'âge, le sexe, la région, la scolarité, l'état civil et la présence d'enfants. Les commentaires font ressortir les caractéristiques les plus marquantes de la vie des femmes.

Publié en décembre 1981 par l'Éditeur officiel, *Chiffres en main* est vendu dans toutes les librairies du gouvernement du Québec au coût de 10 $. Le premier tirage était de 2 000 exemplaires. Pour sa part, le Conseil distribue sur demande certaines de ces données ventilées selon les régions.

3.2.3 *Le répertoire des groupes de femmes*

Au cours de l'année, le Conseil a produit une nouvelle édition du répertoire des groupes de femmes. Cette édition a été présentée sous forme de onze fascicules, un fascicule par région administrative et un fascicule regroupant les associations provinciales et thématiques.

3.2.4 *La présence du C.S.F. en région*

Le Conseil poursuit toujours son objectif d'accentuer sa présence et ses interventions auprès des groupes de femmes dans les diverses régions du Québec, afin de développer l'impact de la participation de ces groupes aux mouvements des femmes, et d'établir un dialogue entre eux et le Conseil.

Au cours de l'exercice 1981-1982, sept nouveaux postes ont été accordés au Conseil en vue d'étendre sa présence dans les régions non encore couvertes, c'est-à-dire la Gaspésie, la Côte nord et le Nord-Ouest québécois.

Un nouveau protocole d'entente avec Communication-Québec, le choix des villes où installer les animatrices et les démarches de recrutement sont déjà commencés.

Quant aux autres régions, c'est-à-dire Montréal, Québec, Estrie, Saguenay, Centre du Québec et l'Outaouais, la première phase d'implantation vécue en 1980-1981 avait permis la mise sur pied des réseaux de communications et la rencontre de groupes de femmes.

Les objectifs pour la présente année ont surtout consisté dans la consolidation des acquis de l'année précédente, dans une meilleure connaissance des besoins des groupes de femmes et la prise en charge des groupes par des actions qui favorisent le changement, une meilleure circulation de l'information et une concertation entre les groupes.

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, le service Consult-Action a réalisé 985 interventions auprès ou pour des groupes répartis ainsi :

— avis : 53
— conférences : 54
— formation : 259
— animation : 121
— structuration de contenus ou support technique : 411
— tables de concertation : 87

Ces interventions touchent l'ensemble des dossiers du Conseil, ainsi que des thèmes initiés par les animatrices ou les groupes eux-mêmes. Pour ne citer que quelques-unes de ces interventions, notons : les maisons d'hébergement, les métiers non traditionnels ou encore les femmes en politique municipale.

3.2.5 *La réponse aux demandes d'information et aux plaintes*

Comme par les années passées, le service Action-Femmes a continué de renseigner les femmes sur leurs droits. Il les a particulièrement incitées à réclamer ces droits et encouragées à entreprendre les démarches nécessaires à la solution de leurs problèmes.

Les communications individuelles avec les femmes se font habituellement par le biais du téléphone et celui de la correspondance. Le service analyse aussi les plaintes qu'il reçoit et, au besoin, les achemine vers les services ou organismes compétents.

Au cours de l'année 1981-1982, le service a répondu à 6 505 demandes d'information

par téléphone et 315 lettres. Il a traité 328 plaintes.

Le traitement des demandes d'information et des plaintes a connu un accroissement de 15% par rapport à l'année précédente.

Les femmes communiquent avec le service Action-Femmes pour obtenir des renseignements concernant principalement les affaires juridiques, le travail et les affaires sociales. Le secteur des affaires juridiques représente à lui seul 60% de l'ensemble des demandes d'information.

Les sujets le plus fréquemment abordés dans ce domaine sont : le nom de la femme mariée (850), le divorce et la séparation (786), le nom de l'enfant (328), la déclaration de la résidence familiale (327), le droit de la famille (325), la pension alimentaire (318), les conjoints de fait (241) et les régimes matrimoniaux.

L'adoption en avril 1981 du nouveau Code civil, portant sur la réforme du droit de la famille, n'est pas étrangère à cet accroissement des demandes de nature juridique : 31% de plus qu'en 1980-1981. Quant au domaine du travail, il représente 16% des demandes d'information, dont près de 40% de celles-ci traitent spécifiquement des congés de maternité, des prestations qu'ils rapportent et des pertes de privilèges qu'ils peuvent entraîner (396).

Les questions relatives à l'emploi : sélection, mouvement de personnel et égalité des chances (120), les conditions de travail — salaires, avantages sociaux et description des tâches (78), la réinsertion sur le marché du travail (73) et les mises à pied (52) et l'assurance-chômage (105) sont les autres sujets de demandes d'information de ce secteur.

Le domaine des affaires sociales représente 11% des demandes. Les questions des diverses allocations et prestations offertes par les gouvernements provincial et fédéral, telles les allocations familiales, d'aide sociale, de pension de vieillesse, et de rentes du Québec, etc. ont fait l'objet de 437 demandes. De plus, 37 femmes ont communiqué avec Action-Femmes pour obtenir de l'information sur les services d'interruption de grossesse.

Également, 73 femmes ont téléphoné au service pour obtenir des références sur les centres d'accueil pour femmes battues, pour mères célibataires et centres d'aide aux victimes de viol.

Le service Action-Femmes a analysé les quelques 328 plaintes portées à sa connaissance au cours de l'exercice financier. La majeure partie de ces plaintes portaient sur des questions relatives au travail, aux affaires juridiques et au sexisme dans les médias.

Le plus souvent, les femmes se disent victimes de discrimination lors de la sélection du personnel et dans l'attribution des promotions (60).

Le congé de maternité suscite également de nombreuses plaintes (45) et plus particulièrement les pertes de privilèges attribuables à ce congé (32). Quant aux mises à pied, elles ont donné lieu à 17 plaintes.

Le fait d'être femme, et donc d'être susceptible de donner naissance à des enfants, est un obstacle majeur auquel les femmes sont confrontées; on préférera, pour cette raison, embaucher un homme, refusant l'emploi à une femme enceinte. Certains useront de moyens tous plus ingénieux les uns que les autres, pour la mettre à pied lorsqu'ils connaîtront son état de grossesse. D'autres ne voudront pas reprendre à leur service une travailleuse ayant bénéficié d'un congé de maternité.

L'étude des plaintes reçues au service Action-Femmes nous permet également de constater que les salaires versés aux femmes sont inférieurs à ceux versés aux hommes, et cela même lorsque le travail exécuté est identique ou équivalent. Pour exercer certaines fonctions, par exemple gardien de sécurité, superviseur de personnel, collecteur de

prêt, etc. certains employeurs préféreront embaucher des hommes. Ils ont, selon leurs dires, plus de dispositions naturelles que les femmes pour occuper ces postes.

On ira même jusqu'à congédier des femmes qui auront refusé de servir le café ou encore de passer l'aspirateur.

Les plaintes relevant du domaine des affaires juridiques concernaient l'accessibilité au crédit (21 plaintes), les agressions à caractère sexuel (21 plaintes), la qualité des services rendus par des professionnels (17 plaintes).

Ainsi, on apprend que les banques refusent de remettre une carte de crédit à des femmes sans travail mais recevant régulièrement une pension alimentaire de leur ex-mari, pension qui a été fixée par la Cour. Aussi les femmes éprouvent des difficultés à obtenir des cartes de crédit à leur nom de naissance lorsque le mari est le détenteur du compte. Enfin, certaines banques refusent des prêts à des femmes qui occupent un emploi rémunérateur parce qu'elles ne veulent pas faire endosser leur mari.

Relativement aux infractions à caractère sexuel, les plaintes portent principalement sur le harcèlement sexuel. Les plaintes relatives aux services rendus par les professionnels sont le plus souvent dirigées contre les professionnels de la santé et les avocats.

La clientèle du service Action-Femmes se recrute à 94% chez les femmes et 54% d'entre elles ont entre 18 et 35 ans. 41% travaillent au foyer alors que 39% travaillent à l'extérieur à plein temps et 8% à temps partiel. 51% sont mariées; 15% sont célibataires et 22% sont séparées ou divorcées.

3.2.6 *L'accessibilité à la documentation féministe*

Au fil des ans, le service de la documentation s'est acquis une clientèle « permanente » à la recherche d'informations et de documentation touchant la situation des femmes. Ainsi, au cours de cet exercice financier, le service a répondu à 2 559 demandes et a accueilli 695 personnes.

Sa vocation de centre spécialisé sur les femmes s'affirme de plus en plus; les services rendus sont de deux types : l'information ou la référence à d'autres ressources ainsi que la recherche documentaire proprement dite.

Une collection de plus de 4 000 volumes et une centaine de revues, bulletins, périodiques et dossiers de presse sur la condition féminine, ainsi que la présence de 3 documentalistes-conseil constituent les éléments de réalisation des objectifs de ce service.

En plus de ces services directs, le service de documentation recherche une concertation ainsi qu'une plus grande implication des différentes ressources documentaires au Québec dans les dossiers féministes.

Au cours de l'exercice, une enquête a été tenue auprès des bibliothèques d'enseignement des universités, cégeps, écoles secondaires et bibliothèques municipales. À l'aide d'un questionnaire, ce service espère pouvoir identifier un réseau d'intervenants susceptibles de prendre en charge la clientèle de leur milieu. L'enquête en soi est d'ailleurs une forme de sensibilisation des ressources documentaires aux dossiers d'intérêts feministes.

Des contacts ont été établis avec les responsables de RADAR (répertoire analytique des articles de revues du Québec et la bibliothèque nationale du Québec) et PERIODEC (répertoire analytique des articles de périodiques de langue française de la centrale des bibliothèques) en vue de les informer et de les sensibiliser à l'existence des revues d'intérêt féministe.

À l'intention des membres du Conseil, du personnel, des services et des comités, le service de documentation a aussi élaboré des profils d'intérêt autour des thèmes suivants : la sécurité sociale, les politiques fis-

cales, les politiques familiales, sociales et économiques qui touchent la population féminine.

Au cours de la dernière année, six profils ont été élaborés qui se rattachent à différents travaux de recherches sur la production domestique, les politiques sociales, les adolescentes, le travail à temps partiel, le travail et la micro-électronique, le sexisme concernant les jeunes enfants.

De plus, le Secrétariat d'état à la condition féminine a été desservi par le centre de documentation. Le volume de circulation des documents a été de 1 578 demandes, nombre qui dépasse nettement celui des années antérieures.

3.2.7 *L'accessibilité à des conférencières*

Une des plus importantes banques de conférencières offertes au public par le gouvernement du Québec est celle du Conseil, service qui ne cesse d'ailleurs de se développer.

Le service de conférence du Conseil offre un éventail de personnes-ressources pouvant représenter le Conseil pour exposer ses positions sur différents dossiers, tels l'éducation, la santé, le travail, la famille ou le sexisme en publicité, et ce, dans le cadre de dîners-causeries, conférences, colloques, expositions.

Au cours de l'exercice 1981-1982, le service de conférences a accepté l'invitation, ou trouvé une ressource, à plus de 890 demandes et a dû décliner certaines à cause de la non-pertinence du sujet ou de la non-disponibilité de personnes-ressources.

3.2.8 *Les supports fournis aux femmes pour la Journée internationale des femmes (8 mars)*

Le 8 mars requiert à chaque année, la participation de plusieurs membres du personnel du C.S.F., en vue d'offrir aux groupes de femmes une aide technique soutenue pour leur permettre de célébrer cette journée comme elles le désirent. Parmi les nombreuses activités menées à cette occasion, on peut mentionner la préparation et la diffusion, auprès de tous les groupes de femmes et des médias d'information, d'un calendrier présentant les manifestations prévues à travers le Québec, à l'occasion de cette journée; la production et la distribution, auprès des groupes, d'une affiche conçue spécialement dans le cadre du 8 mars; la conception et la production d'un message télévisé de la présidente; la conception et la production, à l'intention des groupes de femmes, d'un document intitulé *Comment organiser un 8 mars*; la participation de personnes-ressources à des conférences ou à des kiosques d'information; l'animation d'ateliers; la préparation d'une documentation thématique sur la condition féminine; un service de références et d'aide en matière de documents audio-visuels et enfin la diffusion de l'information aux journalistes pour qu'ils préparent les dossiers spéciaux sur le 8 mars.

3.2.9 *La production d'une revue de presse*

En vue de fournir une information ponctuelle et efficace sur toutes les questions marquant l'actualité de la condition féminine, le service de l'information assure la production d'une revue de presse quotidienne réservée au personnel du Conseil et à ses membres, ainsi qu'une revue de presse hebdomadaire adressée à divers groupes, organismes et centres de documentation intéressés au dossier.

3.2.10 *La production de « La Gazette des Femmes »*

Cette publication périodique, produite par le service d'information du Conseil, veut établir un lien régulier entre le Conseil, les associations féminines et les femmes. Également, cette publication veut créer un forum d'opinions en matière de condition féminine.

Sa préoccupation première est d'informer le public des activités du Conseil et des mesures gouvernementales qui ont un impact sur les conditions de vie des femmes. Cette publication vise également à faire connaître auprès de la population, mais surtout auprès des femmes, les initiatives et les courants de pensée qui président aux destinées sociales, politiques et économiques des femmes au Québec et ailleurs.

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, divers changements sont intervenus en regard de la Gazette des Femmes pour donner suite à la recommandation 3.80 du comité des publications périodiques du Conseil du trésor. Cette recommandation stipulait que la distribution en vrac devait cesser, qu'une analyse interne des chances de succès de la mise en vente de la revue soit effectuée et qu'une proportion acceptable du contenu (25%) soit produite à même les ressources internes du Conseil.

La distribution en vrac de la Gazette des Femmes a cessé en janvier 1981 (volume 2, numéro 6). Les démarches ont aussitôt été entreprises pour ne pas pénaliser les lectrices de la Gazette des Femmes et les centres de distribution. Les librairies, centres de femmes, institutions, centres documentaires juridiques, cliniques externes des hôpitaux, C.L.S.C., bureaux de Communication-Québec, ont été invités à s'y abonner. De plus, un coupon-type de réabonnement a été imprimé à l'endos de trois numéros successifs de la Gazette, soit ceux de juin/juillet, août et septembre 1981.

Cette opération a permis de mettre à jour le fichier d'adressage de la revue. Au terme de la campagne, plus du tiers des abonnés nous ont fait parvenir un avis de réabonnement. Également, au delà de 10 000 demandes d'abonnement en attente depuis plusieurs mois ont été ajoutées au fichier.

En vue de satisfaire à la troisième exigence du comité des publications périodiques, c'est-à-dire qu'une analyse interne des chances de succès de la mise en vente soit effectuée, le service d'information, avec la collaboration d'autres services du Conseil et du bureau central de l'information du ministère des Communications, a réalisé un sondage en vue de connaître la proportion d'abonnées qui accepteraient de payer un réabonnement et en même temps le profil des lectrices et lecteurs ainsi que leur degré de satisfaction à l'égard de la Gazette.

Le sondage a été effectué au moyen d'un questionnaire envoyé par la poste.

L'analyse des résultats indique que dans l'ensemble les répondantes se disent satisfaites de la présentation de la revue et plus du tiers des répondantes la jugent excellente.

L'ensemble du contenu intéresse si fortement les lectrices qu'un fort pourcentage croit devoir la conserver comme outil de référence et veut la faire lire à d'autres personnes.

La question relative à la mise en vente nous fournit aussi certains indices : une majorité d'abonnées se disent prêtes à payer un abonnement et à recommander à quelqu'un de le faire. Cependant, le taux d'indécision face à ces questions indique que les lectrices sont prudentes; leur décision dépendra du prix.

Certains commentaires démontrent aussi que les lectrices considèrent qu'il est du ressort du Conseil de faire de l'information sur la situation des femmes et sur ses activités.

À la suite de la présentation du mémoire du Conseil au comité des publications périodi-

ques, ce dernier recommandait le maintien de la Gazette des Femmes sur la base d'une distribution gratuite pour deux autres années, date à laquelle les autorités se pencheront encore sur la pertinence d'une mise en vente.

Parallèlement, le comité recommandait l'augmentation de la périodicité (10 numéros au lieu de 7) et du nombre de pages (36 au lieu de 28).

Cependant, l'augmentation croissante des coûts de production et la fermeture du service des adressages du ministère des Communications ont contraint le Conseil à réduire, au cours des deux derniers exercices financiers, le nombre de numéros de la Gazette ainsi que le nombre de pages par numéro.

Une demande de budget additionnel pour le prochain exercice a été adressée au Conseil du trésor mais les réponses ne sont pas encore parvenues au Conseil.

IV Quatrième partie

4.1 Relations publiques du C.S.F.

4.1.1 *Les présentations en Commission parlementaire et les conférences de presse :*

4 juin 1981

Claire Bonenfant remettait le prix Déméritas 1981 à la publicité jugée la plus sexiste dans le cadre d'une conférence de presse organisée pour cette occasion.

15 septembre 1981

Claire Bonenfant, en compagnie du ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, participait au lancement de la campagne d'information réalisée par ce ministère à l'occasion des prochaines élections municipales et dont un volet visait à encourager les femmes à se porter candidates.

7 octobre 1981

Présentation du mémoire du C.S.F. devant la Commission parlementaire sur la Justice portant sur la Charte des droits et libertés de la personne.

14 octobre 1981

Présentation d'un avis du C.S.F. à l'occasion des audiences publiques de la Commission canadienne des droits de la personne.

10 décembre 1981

Présentation du mémoire du Conseil devant la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel.

4.1.2 *Les allocutions de la Présidente*

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, la présidente du Conseil, Claire Bonenfant, a été appelée à prononcer une vingtaine d'allocutions devant des publics fort diversifiés et ce, sur des sujets très variés. Madame Bonenfant participait, soit comme présidente, soit comme conférencière-invitée aux événements suivants :

3 avril 1981

Colloque sur le nouveau droit de la famille — Université Laval à Québec.

23 avril 1981

Conférencière dans le cadre d'un déjeûner-causerie lors du congrès de l'Union des municipalités.

7 mai 1981

Conférencière au Club Richelieu de Lévis — exposé : « 364 jours par année » (Fête des mères).

26 mai 1981

Claire Bonenfant, Denyse Piché, Léa Cousineau et Renée Carpentier ont participé aux ateliers de la Commission Jean à l'Université Laval.

20 et 21 juillet 1981

Le C.S.F., par l'entremise de sa présidente, était l'hôte de la réunion préparatoire de la rencontre du C.C.C.S.F. avec les Conseils provinciaux du statut de la femme prévue pour novembre à Vancouver.

22 août 1981

Conférencière au Deuxième Congrès international de l'Association Québec-France et France-Québec dans le cadre de l'atelier « La famille dans nos sociétés » à l'Université Laval.

25 août 1981

Présidente d'honneur de la campagne de financement de la Corporation Villa Notre-Dame-de-Grâce. L'objectif de la campagne

était l'achat de maisons devant servir de « foyers tremplins » pour des adolescentes en difficulté.

15 septembre 1981

À l'occasion de l'inauguration officielle du Centre de références de la région de l'Amiante à Thetford-Mines, madame Bonenfant a rencontré les représentantes des groupes de femmes de cette région.

23 septembre 1981

Madame Bonenfant a participé à une rencontre avec des groupes de femmes à Montréal afin de les informer des revendications que le C.S.F. présentera devant la Commission parlementaire de la Justice portant sur la Charte des droits et libertés de la personne.

2 octobre 1981

Claire Bonenfant a participé au Colloque international « Codification : valeurs et langage » tenu à Montréal. À cette occasion, elle a prononcé une allocution intitulée *Nouvelles valeurs, nouvelle famille, nouvelle codification*.

25 et 26 octobre 1981

Participation au Colloque sur « Les femmes et l'information » organisé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

9 novembre 1981

Participation de madame Madeleine Valois, secrétaire du Conseil, à la conférence de presse de la Ligue des droits et libertés de la personne à Montréal.

Novembre 1981

Madame Bonenfant a fait l'enregistrement d'un cours sur la discrimination entre les sexes qui sera offert aux étudiants et étudiantes de l'Université du Québec.

7 et 8 décembre 1981

Participation de madame Bonenfant au Sommet sur les personnes handicapées tenu à Montréal.

27 janvier 1982

Conférencière-invitée dans le cadre d'un séminaire de la condition féminine organisé par le Service diocésain de la pastorale de Québec.

17 mars 1982

Claire Bonenfant a participé à l'école des Hautes Études commerciales (H.E.C.) de Montréal à une table ronde sur la condition féminine. Le thème de l'atelier était : *Le féminisme a-t-il encore sa raison d'être ?*

22 mars 1982

Claire Bonenfant et plusieurs ministres du gouvernement du Québec assistaient au vernissage de la Garderie Saint-Jean-Baptiste.

25 mars 1982

Claire Bonenfant était conférencière-invitée au dîner mensuel des cadres de l'information de Radio-Canada. Son exposé : *Les priorités du C.S.F. en 1982-1983*.

26 mars 1982

Claire Bonenfant était conférencière-invitée du Jeune Barreau de Québec dans le cadre de la semaine de l'avocat. Son exposé : *L'avocat, quelqu'un à qui on peut parler . . . peut-être*.

31 mars 1982

Madame Bonenfant a participé à l'Assemblée générale annuelle des femmes collaboratrices à Drummondville.

4.1.3 Les communiqués de presse

1981-04-06 La ménopause, parlons-en, parlons-en mieux.

1981-04-14 Projets de femmes : une nouvelle source d'information pour les femmes.

1981-04-30 Avis de convocation pour le 6e colloque québécois sur la santé mentale.

1981-05-01 Une recherche publiée par le C.S.F. revendique le droit à la

syndicalisation pour les travailleuses.

1981-05-05 Le C.S.F. revendique une réforme fiscale qui rende justice aux femmes.

1981-05-06 Concours Déméritas 1981.

1981-05-07 Une session d'information juridique sur le divorce débutera prochainement à Sherbrooke.

1981-05-28 Discriminées : un outil pratique pour les femmes.

1981-06-03 Préparation du Répertoire des groupes de femmes du Québec 1981.

1981-06-04 Avis de convocation pour la remise des Déméritas.

1981-06-04 Résultats du concours Déméritas.

1981-06-08 Les résultats du concours Déméritas annoncés aux agences internationales.

1981-06-22 Le C.S.F. dénonce le pouvoir abusif du système médical.

1981-08-04 Le gouvernement doit mieux soutenir les services de garde.

1981-09-21 « L'autre moitié du monde » : nouvelle série télévisée par câble.

1981-09-28 Le C.S.F. incite les femmes à participer aux prochaines élections municipales.

1981-10-06 Charte des droits et libertés de la personne.

1981-10-14 Le C.S.F. réclame des amendements à la Charte canadienne des droits de la personne.

1981-10-19 Avis de convocation pour une conférence de presse de la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

1981-10-19 Le message récipiendaire du Déméritas 1981 est retiré des ondes.

1981-10-20 Avis de convocation pour une conférence de presse pour demander le maintien des chambres de naissance dans les hôpitaux de la Beauce.

1981-10-21 Les femmes et les couples de la Beauce doivent pouvoir continuer à bénéficier de soins humanisés au moment de la naissance comme ils en reçoivent depuis mars 1980 à l'hôpital de Beauceville.

1981-10-27 Divorcer soi-même.

1981-11-20 Appui du C.S.F. au Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté.

1981-11-24 Position du C.S.F. face aux événements de Mascouche.

1981-12-02 Le C.S.F. réagit à la motion du premier ministre Lévesque sur la constitution.

1981-12-10 Le C.S.F. condamne le projet de création des salles de cinéma X.

1981-12-11 Colloque : Femme et intégration au marché du travail.

1982-01-26 Des statistiques sur les Québécoises.

1982-02-10 Prix Émérites — Prix Déméritas 1982.

1982-02-16 Le travail à temps partiel : un miroir déformant.

1982-02-22 Journée internationale des femmes — programme.

1982-03-04 Commission Jean.

1982-03-18 Publicité non sexiste : le public se pique au jeu.

4.1.4 *La participation à des activités hors Québec*

2 avril 1981

Claire Bonenfant a participé à la rencontre de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers tenue à Ottawa. À cette occasion, elle a prononcé une allocution *La sagesse*

des femmes qui décrivait la position du C.S.F. sur la question des sages-femmes.

29 et 30 mai 1981

Claire Bonenfant a participé au Colloque du C.C.C.S.F. « Femmes et constitution » à Ottawa.

4.2 Productions du C.S.F.

4.2.1 *Dans le secteur de l'information générale*

Affiche « 8 mars » 3 000

Dépliant « Éméritas/Déméritas 1982 » 40 000

Répertoire des groupes de femmes (11 fascicules régionaux à 500 exemplaires en moyenne par fascicule) 5 500

Brochure « Chiffres en main » (produite par l'Éditeur officiel) 1 200

Série de 18 émissions de télévision « L'autre moitié du monde »

4.2.2 *Dans le secteur de la santé*

Brochure « La ménopause, parlons-en, parlons-en mieux » (réimpression) 13 500

Étude « Essai sur la santé des femmes » 1 150

Produite par l'Éditeur officiel 500

Étude « Réflexion sur la sexualité » 250

4.2.3 *Dans le secteur du travail*

Étude « La syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir » 2 000

Brochure « Projets de femmes » (réimpression par le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu) 10 000

Étude « Lois québécoises et canadiennes régissant le congé de maternité et sa rémunération »

Mémoire « Le travail à temps partiel : une mesure d'égalité en emploi ou d'inégalité en emploi »

4.2.4 *Dans le secteur de la famille*

Brochure « L'amour, l'eau fraîche... et la Loi » produite par le C.S.F. 56 000

Réimprimée par le ministère de la Justice (français) 3 000
(anglais) 6 000

Brochure « Maman, papa et la Loi » 101 000

4.2.5 *Dans le secteur de l'éducation et de la socialisation*

Brochure « Discriminées » 50 000

Brochure « In the Women's Room » (version anglaise de « Discriminées ») 1 000

Vidéo « Un bébé tout neuf »

Série radiophonique de 13 émissions sur la discrimination « Est-ce ainsi que les femmes vivent ? »

4.2.6 *Dans le secteur des questions économiques*

Étude « Réflexion sur les politiques familiales et l'allocation de garde »

Étude « Description et analyse des diverses mesures fiscales concernant les transferts entre conjoints »

Document d'animation « Les femmes et la fiscalité »

4.2.7 *Dans le secteur cadre de vie*

Étude « Réflexion pour une approche féministe de la pornographie » (Rapport de stagiaires de l'Université Laval)

Document d'animation « La pornographie et l'érotisation de la violence »

V Cinquième partie : Orientations

5. Orientation

L'exercice 1981-1982 a constitué la première année de réalisation du plan triennal élaboré par le Conseil.

L'accent a été mis surtout sur la constitution de nouveaux dossiers, tels l'étude sur les adolescentes, la production domestique, les régimes de rentes, les temps de travail et les mesures fiscales.

Les éclairages qui se dégagent de ces dossiers, joints à la conjoncture économique actuelle, au virage technologique et au chômage qui affecte particulièrement les femmes, incitent le Conseil à les poursuivre et à les approfondir en 1982-1983, en y ajoutant d'autres questions de nature socio-économique.

L'ensemble des travaux devrait fournir une vue globale suffisamment exhaustive et réaliste pour amener les femmes, la population, les divers intervenants et aussi le gouvernement à une prise de conscience de la situation socio-économique des femmes, en vue de trouver des solutions adéquates.

Ces activités s'inscrivent particulièrement dans la poursuite du troisième objectif que s'est fixé le Conseil :

« Amener les femmes à définir et contrôler le changement. »

Au cours du prochain exercice, le Conseil entend aussi consolider les acquis et poursuivre ses efforts en vue d'assurer sa présence aux femmes dans toutes les régions du Québec. Également, le C.S.F. poursuivra ses actions vis-à-vis les femmes issues des communautés culturelles de façon à assurer la réalisation des recommandations contenues dans le plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles et intitulé *Autant de façons d'être Québécois*.